



## Fiche signalétique

Date de révision 21-juin-2015

Version 5

### Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom du produit** VAL AR EN GLS SAF ORG  
**Code du produit** 471.0021837  
**N° ID/ONU** UN1263  
**Utilisation recommandée** Peinture, Revêtements

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Consulter la Section 16 pour plus de renseignements*

The Valspar Corporation  
PO Box 1461  
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.  
1915 Second St. W.  
Cornwall, Ontario K6H 5R6

**Adresse de courriel** [msds@valspar.com](mailto:msds@valspar.com)

**Numéros de téléphone d'urgence** 1-888-345-5732

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

#### MENTIONS DE DANGER

Liquide combustible.

Peut provoquer une allergie cutanée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Peut provoquer somnolence ou vertiges Susceptible de provoquer le cancer

#### Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible  
D2A - Matières très toxiques  
D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit 471.0021837

PAGE 1 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## PRÉVENTION

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Se procurer les instructions avant l'utilisation Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Maintenir le récipient fermé de manière étanche Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant

## INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### YEUX

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

### INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

## INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

## ENTREPOSAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

## ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique                                   | No. CAS    | % en poids |
|------------------------------------------------|------------|------------|
| Petroleum distillates, hydrotreated light      | 64742-47-8 | 25 - 50    |
| Stoddard solvent                               | 8052-41-3  | 3 - 5      |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                      | 95-63-6    | 0.3 - 1    |
| 2-Butanone, oxime                              | 96-29-7    | 0.3 - 1    |
| Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) | 136-52-7   | 0.1 - 0.3  |
| 2-Butoxyethanol                                | 111-76-2   | 0.1 - 0.3  |

## Section 4 : PREMIERS SOINS

### PREMIERS SOINS

#### Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

### INHALATION

Code du produit 471.0021837

PAGE 2 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS



### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

| Nom chimique                                         | ACGIH TLV    | Alberta                                    | British Columbia                                          | TWA - Ontario              | Quebec                                     | OSHA PEL                                        |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8 |              |                                            | TWA: 200 mg/m <sup>3</sup><br>S*                          |                            |                                            |                                                 |
| Stoddard solvent 8052-41-3                           | TWA: 100 ppm | TWA: 100 ppm<br>TWA: 572 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 290 mg/m <sup>3</sup><br>STEL: 580 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 525 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 100 ppm<br>TWA: 525 mg/m <sup>3</sup> | TWA: 500 ppm<br>TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup>     |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6                    | TWA: 25 ppm  | TWA: 25 ppm<br>TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>  | TWA: 25 ppm                                               | TWA: 25 ppm                | TWA: 25 ppm<br>TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>  |                                                 |
| 2-Butoxyethanol 111-76-2                             | TWA: 20 ppm  | TWA: 20 ppm<br>TWA: 97 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 20 ppm                                               | TWA: 20 ppm                | TWA: 20 ppm<br>TWA: 97 mg/m <sup>3</sup>   | TWA: 50 ppm<br>TWA: 240 mg/m <sup>3</sup><br>S* |

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## **Équipement de protection individuelle**

### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection à fermeture étanche.

### **Protection des mains**

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

### **Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

### **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

### **Thermal Protection**

Aucun renseignement disponible

## **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

## **Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                     |                                        |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>État physique</b>                                | Liquide                                |
| <b>Aspect</b>                                       | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Odeur</b>                                        | Solvant                                |
| <b>Couleur</b>                                      | Orange                                 |
| <b>Seuil olfactif</b>                               | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Valeur du pH</b>                                 | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>         | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b> | Aucun renseignement disponible °C / °F |
| <b>Point d'éclair</b>                               | 40 °C / 104 °F                         |
| <b>Taux d'évaporation</b>                           | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                 | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Limite d'inflammabilité dans l'air</b>           |                                        |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>          | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Limite inférieure d'inflammabilité:</b>          | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Pression de vapeur</b>                           | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Densité de vapeur</b>                            | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Density (lbs per US gallon)</b>                  | 8.52                                   |
| <b>Densité</b>                                      | 1.02                                   |
| <b>Solubilité(s)</b>                                | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Coefficient de partage</b>                       | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>              | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Température de décomposition</b>                 | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Viscosité cinématique</b>                        | Aucun renseignement disponible         |
| <b>Viscosité dynamique</b>                          | Aucun renseignement disponible         |

### **Autres informations**

## **Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Code du produit 471.0021837**

**PAGE 5 / 10**

**WPNA - CANADA WHMIS SDS**

|                                             |                                                                                                |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Stabilité</b>                            | Stable dans des conditions normales.                                                           |
| <b>Matières incompatibles</b>               | Agents oxydants forts.                                                                         |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | Chaleur, flammes et étincelles.                                                                |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ). |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucun dans des conditions normales de traitement.                                              |
| <b>Polymérisation dangereuse</b>            | Aucun dans des conditions normales de traitement.                                              |

## Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### **Contact avec les yeux**

Non applicable

##### **Contact avec la peau**

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

##### **INGESTION**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

##### **INHALATION**

Peut provoquer somnolence ou vertiges

#### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

| Nom chimique                                   | DL50 par voie orale  | DL50 par voie cutanée   | CL50 par inhalation               |
|------------------------------------------------|----------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Petroleum distillates, hydrotreated light      | > 5000 mg/kg ( Rat ) | > 2000 mg/kg ( Rabbit ) | > 5.2 mg/L ( Rat ) 4 h            |
| Stoddard solvent                               | -                    | -                       | -                                 |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                      | = 3280 mg/kg ( Rat ) | > 3160 mg/kg ( Rabbit ) | = 18 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h |
| 2-Butanone, oxime                              | = 930 mg/kg ( Rat )  | = 0.2 mg/kg ( Rabbit )  | = 20 mg/L ( Rat ) 4 h             |
| Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) | -                    | -                       | -                                 |
| 2-Butoxyethanol                                | = 470 mg/kg ( Rat )  | = 99 mg/kg ( Rabbit )   | = 450 ppm ( Rat ) 4 h             |

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non applicable

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Non applicable

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable

**Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Peut provoquer somnolence ou vertiges

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Risque d'aspiration** Non applicable

| Nom chimique                                   | ACGIH | CIRC     | NTP | OSHA |
|------------------------------------------------|-------|----------|-----|------|
| Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) |       | Group 2B |     | X    |

Code du produit 471.0021837

PAGE 6 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

|                 |    |  |  |  |
|-----------------|----|--|--|--|
| 2-Butoxyethanol | A3 |  |  |  |
|-----------------|----|--|--|--|

**ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)**

A3 - cancérigène chez l'animal

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 2B - Cancérigène possible pour l'homme

**OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)**

X - Présent

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin

Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

| Nom chimique                                   | Algues/plantes aquatiques                      | Poissons                                                                                                                              | Crustacés                             |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Petroleum distillates, hydrotreated light      | -                                              | = 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss<br>96h LC50<br>= 2.2 mg/L Lepomis macrochirus<br>96h LC50<br>= 45 mg/L Pimephales promelas<br>96h LC50 | -                                     |
| Stoddard solvent                               | -                                              | -                                                                                                                                     | -                                     |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                      | -                                              | 7.19 - 8.28 mg/L Pimephales<br>promelas 96h LC50<br>= 7.72 mg/L Pimephales<br>promelas 96h LC50                                       | = 6.14 mg/L Daphnia magna 48h<br>EC50 |
| 2-Butanone, oxime                              | = 83 mg/L Desmodesmus<br>subspicatus 72 h EC50 | 777 - 914 mg/L Pimephales<br>promelas 96h LC50<br>= 760 mg/L Poecilia reticulata<br>96h LC50                                          | = 750 mg/L Daphnia magna 48h<br>EC50  |
| Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) | -                                              | -                                                                                                                                     | -                                     |
| 2-Butoxyethanol                                | -                                              | = 2950 mg/L Lepomis<br>macrochirus 96h LC50<br>= 1490 mg/L Lepomis<br>macrochirus 96h LC50                                            | > 1000 mg/L Daphnia magna 48h<br>EC50 |

### Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

### Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

### Mobilité

Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique                                   | Coefficient de répartition (n-octanol/eau) |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Petroleum distillates, hydrotreated light      | -                                          |
| Stoddard solvent                               | -                                          |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                      | 3.63                                       |
| 2-Butanone, oxime                              | 0.65                                       |
| Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) | -                                          |
| 2-Butoxyethanol                                | 0.81                                       |

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

### Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

**Code du produit 471.0021837**

PAGE 7 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                                                                                                     |                                                              |                                            |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------|
| <b>N° ID/ONU</b>                                                                                    | <b>TMD</b><br>UN1263                                         | <b>IMDG</b><br>UN1263                      | <b>IATA</b><br>UN1263 |
| <b>Nom officiel d'expédition</b>                                                                    | Peinture                                                     | Peinture                                   | Peinture              |
| <b>Classe de danger</b>                                                                             | 3                                                            | 3                                          | 3                     |
| <b>Groupe d'emballage</b>                                                                           | III                                                          | III                                        | III                   |
| <b>Danger pour l'environnement</b>                                                                  | Oui                                                          |                                            |                       |
| <b>Polluant marin</b>                                                                               | Cette substance satisfait la définition de polluant marin    |                                            |                       |
| <b>Polluant marin</b>                                                                               | Pétroleum distillates, hydrotreated light , Stoddard solvent |                                            |                       |
| <b>Dispositions particulières</b>                                                                   |                                                              | 163, 223, 955<br><b>EmS-N°</b><br>F-E, S-E | A3, A72               |
| <b>Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC</b> | Aucun renseignement disponible                               |                                            |                       |

## Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

**DSL** - Liste intérieure des substances pour le Canada Tous les composants ne sont pas inscrits ou exemptés d'une inscription

**Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC**

### **Classe de dangers du SIMDUT**

B3 - Liquide combustible

D2A - Matières très toxiques

D2B - Matières toxiques



| Nom chimique                                   | Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)  |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Pétroleum distillates, hydrotreated light      | Part 5, Other Groups and Mixtures                          |
| Stoddard solvent                               | Part 5, Other Groups and Mixtures                          |
| Benzene, 1,2,4-trimethyl-                      | Part 1, Group A Substance<br>Part 5, Individual Substances |
| Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1) | Part 1, Group A Substance                                  |
| 2-Butoxyethanol                                | Part 1, Group A Substance<br>Part 5, Individual Substances |

### SGH - Classification

|                                                                       |             |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Catégorie 2 |
| Sensibilisation cutanée                                               | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité                                                       | Catégorie 2 |
| Toxicité pour la reproduction                                         | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | Catégorie 3 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 1 |
| Toxicité par aspiration                                               | Catégorie 1 |
| Liquides inflammables                                                 | Catégorie 3 |

### Éléments d'étiquetage

**Code du produit 471.0021837**

PAGE 8 / 10

WPNA - CANADA WHMIS SDS





Mot indicateur

**DANGER**

#### MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs inflammables

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

##### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

##### Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

##### INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

##### INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

##### INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

#### ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

#### AUTRES DANGERS

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination. Non applicable.

**Code du produit 471.0021837**

**PAGE 9 / 10**

**WPNA - CANADA WHMIS SDS**

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****HMIS****Risques pour la santé** 3\*\* = *Danger chronique pour la santé***Inflammabilité** 2**Dangers physiques** 0**PROTECTION INDIVIDUELLE** X**Adresse du fournisseur**

|                           |                         |                              |
|---------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Valspar Consumer          | The Valspar Corporation | Valspar Plasti-Kote          |
| Headquarters              | 4999 36th St.           | 1636 Shawsone Dr.            |
| 8725 W. Higgins Rd. Suite | Grand Rapids, MI 49512  | Mississauga, Ontario L4W 1N7 |
| 1000                      | 800-253-3957            | 905-671-8333                 |
| Chicago, IL 60631         |                         |                              |
| 773-628-5500              |                         |                              |

**Préparée par** Intendance de produit**Date de révision** 21-juin-2015**Note de révision** Aucun renseignement disponible**Avis de non-responsabilité**

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**